

**Ville de Serémange-Erzange**

Serémange-Erzange, le 16 avril 2026

Madame, Monsieur,

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister au prochain Conseil Municipal, qui se tiendra le :

Jeudi 30 avril 2026 à 18h30 au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

*Dans le respect du délai de convocation de cinq jours francs prévu par l'article L.2121-12 du CGCT, la présente convocation a pour objet de **compléter l'ordre du jour du conseil municipal du 30 avril 2026** initialement transmis le 17/04/2026.*

En cas d'empêchement de votre part, je vous invite, si vous le souhaitez, à établir un pouvoir à l'un des membres du Conseil Municipal.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Serge JURCZAK

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance :

Point n°1 : Approbation des deux procès-verbaux des séances précédentes

Point n°2 : Approbation du Compte financier Unique

Rapporteur : M. le Maire

Point n°3 : Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Maire

Point n°4 : Vote des taux

Rapporteur : M. le Maire

Point n°5 : Approbation du Budget Primitif 2026

Rapporteur : M. le Maire

Point n°6 : Subvention à l'école de musique

Rapporteur : M. le Maire

Point n°7 : Subvention aux associations

Rapporteur : M. Le Maire

Point n°8 : Subvention aux écoles

Rapporteur : M. Le Maire

Point n°9 : Rétrocession de places de parking à un bailleur social

Rapporteur : M. Le Maire

Point n°10 : Subvention au CCAS

Rapporteur : M. le Maire

Point n°11 : Désignation de représentants auprès de Thionville Fensch Agglomération pour la petite enfance

Rapporteur : M. le Maire